États-Unis, et seulement 5 p. 100 du transport effectué sur la voie maritime avait son point de départ et sa destination aux États-Unis.

Le sénateur Kinley: Il n'y a encore aucune restriction sur les cargos étrangers?

M. RANKIN: Non, monsieur.

Le sénateur Stambaugh: Si les États-Unis construisaient un canal dans l'État de New-York pour descendre jusqu'à New-York, est-ce que ceci nuirait à la voie maritime du Saint-Laurent ou est-ce que cela l'avantagerait?

M. RANKIN: Je suis désolé, mais je ne crois pas pouvoir commenter cette question.

Le sénateur Molson: Ceci n'aurait aucune répercussion.

M. RANKIN: Je ne sais pas. Si vous me permettez d'exprimer mon opinion personnelle, je crois que la répercussion serait considérable. Cela dépendrait du fait que nous imposerions ou non des péages. Ce fait serait très important.

Le sénateur KINLEY: Ce canal descendrait la rivière à partir du début de la voie maritime.

M. RANKIN: Oh, vous parlez du projet du canal Richelieu. Je ne pensais pas que vous faisiez allusion à cela. Je pensais que vous vouliez parler de la voie d'évitement qu'on veut aménager pour remplacer le canal Welland.

Le sénateur Stambaugh: Je veux parler du canal descendant à New-York par le Richelieu.

M. Rankin: Non, je ne crois pas que la construction de ce canal aurait des répercussions sur la voie maritime du Saint-Laurent.

Le sénateur Stambaugh: Il serait pourtant situé près de la voie maritime du Saint-Laurent.

M. RANKIN: Oui, mais il ne donnerait pas accès aux Grands lacs.

Le sénateur Stambaugh: Est-ce qu'il ne changerait pas le cours d'une certaine partie du trafic d'hiver?

M. Rankin: En provenance de la côte est? Je suppose que c'est possible, mais je ne le sais pas.

Le sénateur Taylor (Westmorland): Ai-je bien compris que vous avez dit qu'il reste des réclamations au montant de 6 millions de dollars à payer?

M. RANKIN: Oui, il reste à régler le cas de 8 entrepreneurs qui réclament \$6,900,000. Il s'agit du montant réclamé et non du montant qui sera payé.

Le sénateur Taylor (Westmorland): Vous dites que les entrepreneurs ont réclamé ce montant?

M. RANKIN: C'est le montant total qu'ils réclament. Si vous voulez avoir une idée de ce que les entrepreneurs ont réclamé et de ce qu'il leur a été payé, nous pourrions nous référer au nombre de réclamations réglées en 1961, alors que les contracteurs ont fait 29 réclamations pour un montant de 36 millions de dollars et qu'ils ont reçu 6 millions. Vous pourriez vous servir de cet exemple pour imaginer ce que seront les autres règlements.

Le PRÉSIDENT: C'est pourquoi vous vous attendez à régler toutes ces réclamations avec le montant de \$1.800,000?

Le sénateur Taylor (Westmorland): Pensez-vous avoir autant de chance avec eux que vous en avez eu avec les réclamants de 1961?

M. RANKIN: Je le pense bien.

Le sénateur Molson: D'après vous, est-ce que ces règlements étaient une bonne chose pour la voie maritime ou avez-vous l'impression qu'ils ont créé des difficultés en ce qui concerne les soumissions pour ce genre de projet du gouvernement?